

2018/COM/01/04/DEL
COMMUNE de SAINT GEOIRE EN VALDAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-huit, le 25 janvier

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 19 janvier 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de monsieur Michel Cudet, Maire

PRESENTS : Michel CUDET, Marie-Cécile CHOLLAT-RAT, Patrice MORTREUIL, Nicole BRESTAZ, Thierry BEAUFORT, David BILLON LAROUTE, Marielle BRUNET, Dominique BARRAT, Jacqueline AYMOZ, Pierre EYMERY, Dominique GOVAERTS, Anthony MAHE, Richard MEYER, Joëlle RAMBAUD.

POUVOIRS : Michel KRYSTLIK a donné pouvoir à Michel CUDET
Adrien CHOLLAT a donné pouvoir à Marie-Cécile CHOLLAT-RAT
Nadine ROUX a donné pouvoir à Thierry BEAUFORT

SECRETAIRE : Marie-Cécile CHOLLAT-RAT

En exercice : 18 Présents : 14 Votants : 17

OBJET : CREATION D'UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Pour défendre notre patrimoine et le mettre en valeur, il est nécessaire de rédiger une étude qui s'intégrera dans le règlement de l'urbanisme. Patrice MORTREUIL a présenté le dispositif en le motivant.

Les avantages de cette procédure consistent en la valorisation des sites classés en facilitant la protection des abords des monuments historiques tout en s'appuyant sur un document référence pour tous les projets concernés par les périmètres. Elle permettra également d'informer les habitants sur les possibilités urbanistiques de leurs biens.

Cette démarche est accompagnée par l'architecte des bâtiments de France ainsi que le Pays d'art et d'histoire du Pays Voironnais avec lesquels un cahier des charges doit être rédigé afin de commander la réalisation à un cabinet spécialisé. La réalisation peut être financée à hauteur de 50 % par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de créer un Site Patrimonial Remarquable sur le territoire communal,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette mise en œuvre et notamment le recours à un cabinet spécialisé accompagné par la DRAC.

Pour extrait conforme,
Saint Geoire en Valdaine, le

26 JAN. 2018

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

038-213803869-20180125-20180125-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2018

Publication : 29/01/2018

